

Conseil Général de Villars Ste Croix Préavis municipal No 3/2019
**Concernant la demande d'un crédit de construction de CHF 128'462.00 pour la
rénovation de l'église catholique Saint-Pierre de Bussigny.**

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

La Commission a été invitée à une présentation le mardi 14 mai 2019, dans les locaux de la Paroisse catholique à Bussigny, et s'est réunie le lundi 3 juin à la salle du Conseil afin de procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Séance du 3 juin 2019

La séance a été ouverte à 21h15 et a été levée à 21h30.

Etaient présents :

Pour la Municipalité :	Monsieur	Georges CHERIX,	syndic
	Madame	Susanne PERRUDET	municipale
	Monsieur	Vincenzo CAMUGLIA	municipal
	Monsieur	Christian BAUR	municipal
	Madame	Nicole CATTANO,	excusée
	Madame	Vivette PILLOUD,	secrétaire communale
Pour la Commission :	Monsieur	Igor KORTCHNOÏ,	président
	Madame	Françoise CUEREL,	membre
	Monsieur	Claudio PERNA,	rapporteur
	Madame	Monique ROMON,	excusée

Reçu le	12.6.19
Nom	Visa
Cherix	170619
Camuglia	VC
Baur	CB
Perrudet	SP
Cattano	LC
Vu séance du	

Monsieur le Syndic a présenté l'objet.

La Municipalité a répondu de manière satisfaisante à toutes nos interrogations.

- La convention du 12 septembre 1991 signée entre les 4 communes de Bussigny, Mex, Vufflens-la-Ville et Villars-Ste-Croix sur l'exercice de la religion catholique dans le canton de Vaud est applicable.
- Le crédit total demandé de CHF 1'900'000.- se répartit dans les 4 communes, selon la clé de répartition « nombre d'habitants catholiques vivants par commune ».
- Bien que les travaux ne débutent qu'en octobre 2019, la clé de répartition est calculée sur une population au 1^{er} janvier 2018. Au décompte final, l'écart ne devrait pas être significatif.

Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- D'accepter le financement de CHF 128'462.- (6,76% de 1'900'000.- au 01.01.2018) qui représente la part à charge de notre commune, et ceci via la trésorerie courante.

Nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX

- Vu le préavis municipal no 3/2019 du 29 avril 2019,
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- D'autoriser la Municipalité à financer, pour la part qui incombe à notre commune, la rénovation de l'église catholique Saint-Pierre de Bussigny.

Villars-Ste-Croix, le 11 juin 2019

Igor Kortchnoï
Président

A green ink signature of Igor Kortchnoï, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Françoise Cuérel
Membre

A blue ink signature of Françoise Cuérel, featuring a large, stylized loop and several horizontal strokes.

Claudio Perna
Rapporteur

A blue ink signature of Claudio Perna, written in a cursive style with a prominent underline.